



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 19 août 2015

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 19 août 2015 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 juin 2015
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Travailleur de rue
 - 4.2.2 PIIRL – Programmes d’aide financière à la voirie locale (PAFVL)
 - 4.2.3 PDZA
 - 4.2.4 Entente relative au Fonds de développement des territoires - Signature

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d’autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires
- 5.4 Golf au profit de la Fête régionale de la famille - Bilan
- 5.5 Congrès 2015 de la FQM
 - 5.5.1 Inscription des élus et de la direction générale
 - 5.5.2 Frais d’hébergement
 - 5.5.3 Alimentation



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.6 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier
- 5.7 Renouvellement des assurances – 386, rue St-Edmond

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Rapport d'activités des Écoconseillers – Été 2015
- 6.2 Travaux de cours d'eau
 - 6.2.1 Rivière Coaticook traversant les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.2.1.1 Rapport préliminaire
 - 6.2.1.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.2.1.3 Mandat aux professionnels
 - 6.2.1.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
 - 6.2.2 Ruisseau Veillette traversant le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.2.2.1 Rapport préliminaire
 - 6.2.2.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.2.2.3 Mandat aux professionnels
 - 6.2.2.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
 - 6.2.3 Rivière Coaticook traversant le lot 1 803 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.2.3.1 Rapport préliminaire
 - 6.2.3.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.2.3.3 Mandat aux professionnels
 - 6.2.3.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
- 6.3 Corridor bleu de la rivière Coaticook – Demande de certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton **et dispense de lecture**
- 7.2 Règlement relatif à une portion du ruisseau Veillette traversant le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton **et dispense de lecture**
- 7.3 Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant le lot 1 803 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton **et dispense de lecture**

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement constituant un comité Famille-Aînés au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.2 Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton
- 8.3 Règlement modifiant le règlement n° 2-309 concernant la délégation de compétence du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au comité administratif et les règles de fonctionnement dudit comité

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 SADC – Membre partenaire
- 9.2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Version révisée
- 9.3 Entente de développement culturel
- 9.4 Pacte rural
 - 9.4.1 Prochain appel de projets – Date retenue
 - 9.4.2 Répartition des enveloppes
- 9.5 Fête régionale de la famille – 6 décembre 2015
- 9.6 Représentant du monde municipal – Table de concertation régionale

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 17 août 2015
- 10.2 Compte rendu du Comité Aménagement du 29 juin 2015
- 10.3 Compte rendu du Comité consultatif agricole du 30 juin 2015
- 10.4 Comité de gestion de l'eau du 18 août 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité administratif du 17 août 2015
 - 11.1.1 MRC d'Argenteuil – Modernisation du régime d'autorisation environnementale de la *Loi sur la Qualité de l'environnement*
 - 11.1.2 MRC de Mirabel – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
 - 11.1.3 MRC d'Antoine-Labelle – Dénonciation de l'Avis de la Société québécoise des infrastructures
- 11.2 Comité de gestion de l'eau du 18 août 2015
 - 11.2.1 Fonds de cours d'eau – Demandes d'aide financière
 - 11.2.2 MRC du Haut-Saint-François – Demandes du MTQ relatives au retrait de sédiments à proximité des ponts et ponceau
 - 11.2.3 Projet universitaire d'application de l'approche par espace de liberté dans la gestion de risques fluviaux pour la rivière Coaticook

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 Ressourcerie des Frontières – Ouverture officielle - Invitation

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h32 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2015-08-164

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2015-08-165

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 17 JUIN 2015

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 juin 2015 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 juin 2015, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 TRAVAILLEUR DE RUE

Le directeur général informe les membres du conseil de la MRC que le conseil d'administration de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue n'a pas accepté d'entériner l'entente de principe convenue entre les directions. Les sollicitations auprès d'organismes et du monde des affaires n'ont pas permis de combler le manque à gagner. Le conseil souhaite le maintien à court terme de l'aide financière accordée à ce projet, mais souhaite qu'une autre entité devienne le porteur de ce dossier.

4.2.2 PIIRL – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE (PAFVL)

Les compensations distribuées aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAFVL) visent les interventions identifiées dans le cadre de l'une ou l'autre des planifications (PIIRL ou PISRMM) comme l'entretien courant et préventif (rapiéçage, réfection du marquage, nettoyage de faussés, débroussaillage, etc.) des routes qui y sont identifiées ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes. Le directeur général informe le conseil que le PIIRL de la MRC doit être modifié pour satisfaire le ministère des Transports. BPR-Infrastructures Inc. travaille sur les correctifs et modifications et les directeurs généraux devront se prononcer sur certains d'entre eux. La date limite pour soumettre une demande d'aide financière est le 31 décembre 2015 et le programme est doté d'une enveloppe de 40,4 M \$.

4.2.3 PDZA

Le directeur général informe le conseil de la MRC que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) accordera une aide financière de 40 000 \$ à la MRC pour l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA). Le projet devrait débuter en décembre. Une demande d'aide financière a également été adressée à Tillotson pour ce projet. Une réponse est attendue pour la mi-septembre.

CM2015-08-166

4.2.4 ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - SIGNATURE

ATTENDU que lors de la conclusion du Pacte fiscal transitoire, le 5 novembre 2014, il avait été convenu que le Gouvernement du Québec mettrait en place un programme de soutien au développement des territoires doté d'une enveloppe budgétaire gouvernementale de 100 millions de dollars en transferts **inconditionnels** ;

ATTENDU qu'il avait été également convenu que les modalités du programme reposeraient sur des principes de **souplesse et d'autonomie** qui permettraient aux municipalités régionales de comté (MRC) de réaliser des projets sur leur territoire en lien avec le développement économique régional, la concertation, l'aménagement et la ruralité ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Pacte fiscal transitoire confirmait l'engagement du gouvernement à **simplifier** les redditions de comptes ;

ATTENDU que la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (LQ, 2015, c. 8), sanctionnée le 21 avril dernier, a aboli les conférences régionales des élus (CRÉ) ;

ATTENDU que cette même Loi met en place et transfère la gestion des Fonds de développement des territoires (FDT) aux MRC ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a reçu une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 19 juin 2015 et accompagnée d'un projet d'entente relatif au FDT ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook aura la gestion d'un fonds de 614 027 \$ suivant la signature de ladite entente ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le projet d'entente et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil de la MRC souhaite que la région puisse bénéficier du FDT mais désire indiquer au ministre que celui-ci ne respecte pas les principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner ledit Fonds ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le préfet à signer ladite entente relative au Fonds de développement des territoires, telle que présentée ;
- ▶ d'accompagner la signature d'une lettre adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de lui signifier que celui-ci ne respecte pas les principes de souplesse et d'autonomie qui devaient accompagner ledit Fonds lors des pourparlers suite à l'abolition des CRÉ et des CLD.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 880 119,71 \$ payés au 19 août 2015 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2015-08-167

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 457 415,40 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 457 415,40 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015, pour les mois de juin et juillet, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

5.4 GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE - BILAN

La secrétaire-trésorière adjointe informe le conseil de la MRC que le tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille a permis de dégager un profit net de 6 268 \$. Cabico a fait un don de 5 000 \$ pour la Fête régionale de la famille. L'édition de cette année aura donc permis de remettre 11 268 \$ pour l'organisation de cette activité fortement appréciée et attendue. Cette année marquera le 25^e anniversaire de la fête.

5.5 CONGRÈS 2015 DE LA FQM

CM2015-08-168

5.5.1 INSCRIPTION DES ÉLUS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 24 au 26 septembre à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'inscription des maires au congrès et en leur absence, de leurs représentants locaux ainsi que du directeur général, pour une dépense totale maximale de 9 800 \$, tel que prévu au budget ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 9 100 \$ relatifs aux frais d'inscription des élus dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, législation, perfectionnement*» ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 700 \$ relatifs aux frais d'inscription du directeur général dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, administration générale, perfectionnement DG*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-169

5.5.2 FRAIS D'HÉBERGEMENT

ATTENDU que le congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 24 au 26 septembre à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 11 480 \$ relatifs aux frais d'hébergement des élus dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, législation, déplacement congrès*» ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 600 \$ relatifs aux frais de séjour de la direction générale dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, administration générale, déplacement DG*» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-170

5.5.3 ALIMENTATION

ATTENDU que le congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 24 au 26 septembre à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 500 \$ relatifs aux services d'alimentation dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, administration générale, alimentation*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-171

5.6 AMÉLIORATION DE L'HABITAT – AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier P-1182020, dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec, fut analysé et jugé admissible, toutefois celui-ci entraîne des frais plus élevés qui sont également admissibles ;

ATTENDU que le dossier P-1222524, dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec, fut analysé et jugé admissible ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans les dossiers précités pour le programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-172

5.7. RENOUELEMENT DES ASSURANCES – 386, RUE ST-EDMOND

ATTENDU que les assurances générales biens, perte de revenu et responsabilité civile du 386, rue Saint-Edmond, soit le Nettoyeur, seront échues le 17 septembre 2015 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la soumission faite par Promutuel Coaticook-Sherbrooke ;

ATTENDU que celle-ci comporte une baisse de 11,99 \$ par rapport à l'année précédente en raison du taux de taxes applicables ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 17 septembre 2015 au 17 septembre 2016, pour un montant total de 1 699,31 \$, toutes taxes incluses, pour le 386, rue Saint-Edmond ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit de 1 699,31 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale - autres dépenses, assurances*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT

6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DES ÉCOCONSEILLERS - ÉTÉ 2015

La secrétaire dépose le rapport d'activités des écoconseillers pour l'été 2015. Le mandat était d'informer et de faire de la sensibilisation pour améliorer la gestion et le tri des matières résiduelles. La sensibilisation fut faite principalement grâce à l'inspection des bacs. Ainsi 1 128 bacs ont été inspectés, et ce, dans 12 municipalités. Malheureusement, malgré les campagnes de sensibilisation, on retrouve encore beaucoup de matières recyclables ou compostables et même des résidus domestiques dangereux dans les déchets. Le rapport sera également transmis aux municipalités.

6.2 TRAVAUX DE COURS D'EAU

6.2.1 RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 1 803 185 ET 2 966 334 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2015-08-173

6.2.1.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion de la rivière Coaticook à Compton a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion de la rivière Coaticook à Compton, sur les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-174

6.2.1.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que la rivière Coaticook et plus précisément, la portion traversant les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion de la rivière Coaticook traversant les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de convoquer à la séance du 16 septembre 2015 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-175

6.2.1.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la rivière Coaticook à Compton traversant la portion traversant les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-176

**6.2.1.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la rivière Coaticook à Compton traversant la portion traversant les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.2.2 RUISSEAU VEILLETTE TRAVERSANT LE LOT 1 803 858 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2015-08-177

6.2.2.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion du ruisseau Veillette à Compton a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion du ruisseau Veillette à Compton, sur le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-178

6.2.2.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que le ruisseau Veillette et plus précisément, la portion traversant le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion du ruisseau Veillette traversant la portion traversant le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 16 septembre 2015 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-179

6.2.2.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du ruisseau Veillette à Compton traversant la portion traversant le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-08-180

**6.2.2.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du ruisseau Veillette à Compton traversant la portion traversant le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

**6.2.3 RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT
1 803 694 DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE,
DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON**



CM2015-08-181

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.3.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion de la rivière Coaticook à Compton a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion de la rivière Coaticook à Compton, sur le lot 1 803 694 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-182

6.2.3.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que la rivière Coaticook et plus précisément, la portion traversant le lot 1 803 694 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion de la rivière Coaticook traversant la portion traversant le lot 1 803 694 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 16 septembre 2015 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-08-183

6.2.3.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la rivière Coaticook à Compton traversant la portion traversant le lot 1 803 694 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-184

**6.2.3.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
 AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la rivière Coaticook à Compton traversant la portion traversant le lot 1 803 694 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2015-08-185

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**6.3 CORRIDOR BLEU DE LA RIVIÈRE COATICOOK –
DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION EN
VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE
L’ENVIRONNEMENT**

ATTENDU qu’un projet de corridor bleu sur la rivière Coaticook a fait l’objet d’une étude d’aménagement des sections Dixville/Coaticook et Coaticook/Waterville, réalisée en 2011 par la Fédération québécoise du canot et du kayak ;

ATTENDU que le projet de corridor bleu consiste à créer un parcours canotable le long de la rivière Coaticook, entre les municipalités de Dixville et Waterville ;

ATTENDU que le projet implique l’aménagement de sites de mise à l’eau et de sortie, de signalisation, de nettoyage de la rivière à des fins de sécurité et de mobiliers urbains, situés dans quatre municipalités soit, Dixville, Coaticook, Compton et Waterville ;

ATTENDU que ces aménagements se situent pour la plupart en rive et en zone inondable de grand courant identifiée au schéma d’aménagement révisé de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu’un certificat d’autorisation en vertu de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (LQE) est nécessaire pour réaliser le projet ;

ATTENDU qu’étant donné la portée régionale du projet, les municipalités souhaitent que la MRC se charge de l’obtention du certificat d’autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, pour réaliser les travaux nécessaires au projet ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d’eau ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier à la chargée de projet en ressources naturelles, le mandat de pouvoir et de signer tous les documents nécessaires afin d’obtenir un certificat d’autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l’article 22 de la Loi sur la Qualité de l’Environnement ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 562 \$ relatifs aux frais devant accompagner la demande pour un certificat d’autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, Services professionnels*» ;
- ▶ de facturer aux municipalités locales concernées le plein montant de la dépense encourue ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, recouvrement municipalités*» aux dépenses de la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, Services professionnels*», et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 1 803 185 ET 2 966 334 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie de la rivière Coaticook à Compton traversant les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DU RUISSEAU VEILLETTE TRAVERSANT LE LOT 1 803 858 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie du ruisseau Veillette à Compton traversant le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.3 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 1 803 694 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Benoît Roy qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie de la rivière Coaticook à Compton traversant le lot 1 803 694 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

8.0 RÈGLEMENTS

CM2015-08-186

8.1 RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ FAMILLE-AÎNÉS AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-314 (2015) ayant pour objet de constituer au sein de la MRC un comité Famille et Aînés, en déterminer la composition ainsi que les règles de fonctionnement et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que ce Comité existe déjà ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 juin 2015 ;

ATTENDU que la secrétaire fait une lecture du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 19 août 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 2-314 (2015) constituant un comité Famille et Aînés au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition ainsi que ses règles de fonctionnement tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-314 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-187

8.2 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES PAR LA MRC DE COATICOOK EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RELATIVEMENT À LA VIDANGE, AU TRANSPORT, À LA DISPOSITION ET AU TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE COATICOOK, À L'EXCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-313 (2015) ayant pour objet de déclarer la compétence de la MRC de Coaticook, selon les modalités prévues du *Code municipal du Québec*, à l'égard des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en vertu dudit règlement, la MRC n'exercera aucune compétence sur les conformités des installations septiques telles que définies en vertu du *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q. c. Q-2, r.8) ainsi que les dispositions contenues à l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 mai 2015 ;

ATTENDU que la secrétaire fait une lecture du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 19 août 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 2-313 (2015) concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook en matière de gestion des matières résiduelles relativement à la vidange, au transport, à la disposition et au traitement des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook, à l'exception de la municipalité de Compton tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-313 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-08-188

8.3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2-309 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK AU COMITÉ ADMINISTRATIF ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DUDIT COMITÉ

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-309.2 (2015) ayant pour objet de modifier la délégation faite au Comité administratif de la MRC de Coaticook et d'y ajouter le pouvoir d'approbation des contrats de prêts et investissements recommandés par le comité de développement, et ce, au soutien de l'entrepreneuriat de la région (Fonds local d'investissement (FLI), Fonds local de solidarité (FLS) et autres) et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 juin 2015 ;

ATTENDU que la secrétaire fait une lecture du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 19 août 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 2-309.2 (2015) modifiant le règlement 2-309 concernant la délégation de compétence du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au comité administratif et les règles de fonctionnement dudit comité tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-309.2 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

CM2015-08-189

9.1 SADC – MEMBRE PARTENAIRE

ATTENDU que la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Coaticook a pour mission de contribuer à l'essor et au mieux-être de sa collectivité ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook appuie les buts de la SADC de la région de Coaticook et collabore régulièrement avec elle pour divers dossiers ;

ATTENDU que la MRC peut devenir membre partenaire de la SADC ;

ATTENDU qu'un membre partenaire doit s'engager à promouvoir la mission de la SADC, sa vision ainsi que ses valeurs ;

ATTENDU qu'un membre partenaire n'est pas admissible au Conseil d'administration, ni au droit de vote lors des assemblées des membres, mais peut y prendre la parole et participer aux activités ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'indiquer par la présente résolution à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Coaticook que la MRC de Coaticook souhaite devenir membre partenaire de la SADC ;
- ▶ de confier à la direction générale le mandat de remplir le formulaire d'adhésion et de le transmettre à la SADC ;
- ▶ de déléguer Nathalie Dupuis afin d'exercer les droits et privilèges de la MRC, si la SADC accepte la candidature de la MRC à titre de membre partenaire.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-190

9.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – VERSION RÉVISÉE

ATTENDU que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook a reçu l'attestation du ministre de la Sécurité publique le 7 février 2007 ;

ATTENDU que l'article 29 de la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) prévoit que le Schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

ATTENDU que la MRC a amorcé la révision en 2012 ;

ATTENDU qu'un projet de schéma doit être soumis à au moins une consultation publique en vertu de l'article 18 de la Loi ;

ATTENDU qu'une consultation publique s'est tenue le 29 juin 2015 à l'Hôtel de Ville de Coaticook ;

ATTENDU que les plans de mise en œuvre doivent être et ont été adoptés par chacune des municipalités en vertu de l'article 16 de la Loi ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – version révisée et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar
IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'adopter et d'entériner le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – version révisée ainsi que son plan de mise en œuvre et de déploiement des ressources attirées, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre ledit projet au ministre de la Sécurité publique afin d'obtenir une attestation de conformité conformément à la *Loi sur la Sécurité incendie*.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-191

9.3 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU la possibilité de signer une entente tripartite entre la MRC de Coaticook, la Ville de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications pour le développement culturel sur le territoire ;

ATTENDU que certains volets du plan d'action seraient spécifiques à la Ville de Coaticook tandis que d'autres couvriraient l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU que l'objectif du ministère est notamment d'instrumenter la MRC pour l'aider à :

- assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine ;
- soutenir la promotion et l'animation du livre et de la lecture ;
- consolider l'identité culturelle de la collectivité ;
- etc. ;

ATTENDU que cette entente sera assortie d'une enveloppe budgétaire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition d'entente de développement culturel, telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer une nouvelle entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Coaticook ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère et à la Ville de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

9.4 PACTE RURAL

9.4.1 PROCHAIN APPEL DE PROJETS – DATE RETENUE

ATTENDU qu'il y a lieu de convenir d'une date pour un possible appel de projets dans le cadre du Pacte rural, puisque des sommes pourraient se libérer au niveau de l'enveloppe territoriale ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

CM2015-08-192



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de fixer au 11 décembre 2015 à 16h00 la date limite pour déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural, au niveau de l'enveloppe territoriale de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-193

9.4.2 RÉPARTITION DES ENVELOPPES

ATTENDU que les Municipalités de Martinville, Saint-Herménégilde, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ont toujours un montant réservé pour des projets locaux au sein du Pacte rural de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de maintenir le montant réservé et attribué aux Municipalités de Martinville, Saint-Herménégilde, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est lors de la répartition des enveloppes du Pacte rural de la MRC de Coaticook réservé pour des projets locaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-194

9.5 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – 6 DÉCEMBRE 2015

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer une date pour la prochaine édition de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de tenir la 25^e édition de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook, le 6 décembre 2015, à l'École secondaire La Frontalière de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2015-08-195

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.6 REPRÉSENTANT DU MONDE MUNICIPAL – TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE

ATTENDU que la Table de concertation régionale de la MRC de Coaticook permet de réunir les différents intervenants régionaux concernés et impliqués dans le plan stratégique de développement du territoire résultant du forum ;

ATTENDU que le préfet et le directeur général siègent d'office sur la Table afin de représenter la MRC comme intervenant ;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut déléguer quelqu'un pour représenter le monde municipal ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de désigner Nathalie Dupuis comme représentante du monde municipal au sein de la Table de concertation régionale de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 AOÛT 2015

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 17 août 2015



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 29
JUN 2015**

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité Aménagement du 29 juin 2015

**10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
DU 30 JUN 2015**

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité consultatif agricole du 30 juin 2015

**10.4 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU
DU 18 AOÛT 2015**

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de gestion de l'eau du 18 août 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 AOÛT 2015

CM215-08-196

**11.1.1 MRC D'ARGENTEUIL – MODERNISATION DU RÉGIME
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA LOI
SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

ATTENDU que la MRC d'Argenteuil sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin que celle-ci inscrive le dossier du Livre Vert (proposition de modernisation du régime d'autorisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*) à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale, prévue en septembre 2015 ;

ATTENDU que la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) n'a fait l'objet d'aucune révision depuis son adoption en 1972 et que depuis ce temps, les connaissances scientifiques et technologiques ont progressé, les types de projets se sont diversifiés et de nouveaux enjeux environnementaux ont été identifiés ;

ATTENDU que le 11 juin 2015, pour mieux répondre aux situations environnementales plus complexes, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de modernisation du régime d'autorisation de la LQE, dans le cadre d'un Livre Vert ;

ATTENDU que cette proposition fera l'objet d'une consultation publique en commission parlementaire à l'automne 2015 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les grandes orientations du Livre Vert visent à :

1. Inclure la lutte contre les changements climatiques dans les processus d'autorisation ;
2. Mieux intégrer les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* ;
3. Accentuer la modulation du régime d'autorisation en fonction du risque environnemental, et ce, sans réduire les exigences environnementales ;
4. Accroître l'information disponible sur les autorisations et les occasions d'intervenir pour le public ;
5. Simplifier les autorisations et les processus d'analyse ;
6. Revoir les responsabilités du ministère et des initiateurs de projets ;
7. Mieux internaliser les coûts des autorisations environnementales et des activités qui en découlent ;

ATTENDU que pour chacune de ces orientations, le Livre Vert propose une solution, identifie les avantages, dresse une liste des contextes législatifs comparables et soulève plusieurs questions aux fins de discussion ;

ATTENDU que le monde municipal considère que les orientations et les objectifs de cette modernisation sont judicieux, pertinents et profitables pour atteindre la vision de la LQE, soit de protéger la santé et le bien-être de la population ainsi que la qualité des milieux de vie ;

ATTENDU qu'à la lecture du Livre Vert, le conseil de la MRC d'Argenteuil, n'a toutefois pas le sentiment que le milieu municipal est un partenaire de premier plan dans la mise en œuvre de cet important chantier;

ATTENDU que cette constatation soulève des préoccupations légitimes quant aux effets que ce Livre Vert pourrait avoir sur l'élargissement des obligations et des responsabilités municipales en environnement ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté en 2006 la *Loi sur les compétences municipales*, octroyant ainsi des pouvoirs aux municipalités notamment dans le domaine de l'environnement ;

ATTENDU que le monde municipal multiplie les demandes auprès du gouvernement afin que celui-ci revoie en profondeur la fiscalité municipale afin de donner les outils nécessaires au monde municipal pour jouer son rôle adéquatement ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 17 août 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Argenteuil dans ses démarches auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin que celle-ci inscrive le dossier du Livre Vert (proposition de modernisation du régime d'autorisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*) à l'ordre du jour de sa prochaine assemblée générale, prévue en septembre 2015 ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-197

11.1.2 MRC DE MIRABEL – LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

ATTENDU que la MRC de Mirabel sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, afin que celui-ci apporte des modifications aux articles 62 et 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, pour qu'il soit clair, pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec, que l'application de ces articles concernant le territoire de référence, vise le territoire propre à une municipalité régionale de comté (MRC) et non le territoire d'une communauté métropolitaine ;

ATTENDU qu'en vertu de l'alinéa 5 du 2^e paragraphe de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* il est stipulé que : « La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté » ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 65.1 de la Loi il est stipulé que : « Le demandeur doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion. La commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

La commission, outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement de la municipalité locale, de la municipalité régionale de comté ou de la communauté eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement. » ;

ATTENDU que l'alinéa 5 du 2^e paragraphe de l'article 62 de la Loi ne précise pas sur quel territoire de référence, la Commission doit faire l'analyse de ce critère ;

ATTENDU que l'interprétation de la Commission de protection du territoire agricole, dans le cadre d'une demande d'autorisation ou d'exclusion, concernant les espaces disponibles de moindre impact, pourrait pénaliser injustement les municipalités parties à une communauté métropolitaine et serait, en conséquence, discriminatoire, puisque le territoire de référence pour certaines municipalités régionales de comté serait le territoire d'une communauté métropolitaine ;

ATTENDU qu'un des mandats dévolu par le Gouvernement du Québec aux MRC, est de supporter le développement des territoires en tenant compte des potentiels de chacun et donc, des besoins des citoyens, en matière de biens et services ;

ATTENDU que la MRC de Mirabel souhaite que la Commission effectue ses analyses en tenant compte de la dynamique socio-économique propre à sa réalité et à son territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook partage les préoccupations de la MRC de Mirabel et souhaite même dans certains cas, que la CPTAQ effectue ses analyses en tenant compte de la dynamique socio-économique propre à la réalité et au territoire de la municipalité locale ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 17 août 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Mirabel dans ses démarches auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, afin que celui-ci apporte des modifications aux articles 62 et 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, pour qu'il soit clair, pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec, que l'application de ces articles concernant le territoire de référence, vise le territoire propre à une municipalité régionale de comté (MRC) et non le territoire d'une communauté métropolitaine ;
- ▶ de lui signifier que la CPTAQ devrait effectuer ses analyses en tenant compte de la dynamique socio-économique propre à la réalité et au territoire de la municipalité locale ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-198

11.1.3 MRC D'ANTOINE-LABELLE – DÉNONCIATION DE L'AVIS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches afin de dénoncer les agissements du gouvernement quant à ses interventions dans un champ d'expertise réservé aux OMRÉ et reconnu dans la *Loi sur la fiscalité municipale* et les répercussions de cette nouvelle approche sur les municipalités et villes du Québec ayant comme impact la diminution des revenus de ces dernières ;

ATTENDU que la désignation d'un immeuble à vocation unique se fait selon 5 conditions identifiées à l'article 1 du *Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle*, soit :

- 1) la valeur inscrite au rôle en vigueur, des constructions qui en font partie est de 5 000 000 \$ ou plus ;
- 2) elle n'est pas entièrement désaffectée ;
- 3) elle n'est pas susceptible de faire l'objet d'une vente de gré à gré ;
- 4) les constructions qui en font partie sont conçues et agencées spécialement pour l'exercice d'une activité prédominante de nature industrielle ou institutionnelle ;
- 5) les constructions qui en font partie ne peuvent être économiquement converties aux fins de l'exercice d'une activité d'un autre genre ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les désignations d'immeuble à vocation unique sont faites suivant l'expertise d'un organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) reconnu par le gouvernement au Québec ;

ATTENDU que selon l'article 2 du *Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle*, les immeubles considérés comme immeubles à vocation unique doivent être évalués selon la méthode du coût ;

ATTENDU que certains immeubles, tels les hôpitaux, polyvalentes, centres de formation professionnelle, établissements de santé, palais de justice, présentent souvent des caractéristiques propres à ce type d'immeubles rendant leur conversion difficile économiquement non rentable hors des grands centres ;

ATTENDU qu'historiquement ces immeubles ont été reconnus comme immeuble à vocation unique par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que la Société québécoise des infrastructures conteste la désignation d'immeuble à vocation unique de nature institutionnelle attribuée au Palais de justice de Mont-Laurier au sens de l'article 1 du *Règlement sur la méthode d'évaluation des immeubles à vocation unique de nature industrielle ou institutionnelle* ;

ATTENDU que cette contestation vise principalement à ce que le gouvernement du Québec puisse utiliser la méthode du revenu pour évaluer ces immeubles et ainsi bénéficier d'une diminution importante de la valeur au rôle ;

ATTENDU le contexte actuel de l'austérité budgétaire du gouvernement, il est justifiable de questionner cette nouvelle approche de caractérisation des immeubles gouvernementaux ;

ATTENDU que des pertes de revenus issues de la taxation peuvent être anticipées pour les municipalités et villes détenant cette catégorie de bâtiment ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 17 août 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches afin de dénoncer les agissements du gouvernement quant à ses interventions dans un champ d'expertise réservé aux OMRÉ et reconnu dans la *Loi sur la fiscalité municipale* et les répercussions de cette nouvelle approche sur les municipalités et villes du Québec ayant comme impact la diminution des revenus de ces dernières ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 18 AOÛT 2015

CM2015-08-199

11.2.1 FONDS DE COURS D'EAU - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0017 73 7652 à Compton a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de végétalisation des berges sont requis sur une longueur d'environ 15 m et sur une hauteur de 2 m, afin de réduire l'érosion importante de la rive et la sédimentation du cours d'eau ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 2 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0099 65 5355 à Coaticook a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement avec du roc et revégétalisation de la berge sur une longueur de 20 m et une largeur de 3 m ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 2 500 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0100 90 2976 à Coaticook a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement avec du roc et de revégétalisation des berges sont requis sur une longueur de 30 m et sur une hauteur de 2 m afin de limiter l'érosion ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 8 500 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0107 45 6354 à Compton a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de revégétalisation des berges sur une longueur d'environ 60 m et sur 2 m de hauteur afin de permettre de corriger d'importants problèmes suite aux pluies de juin dernier ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 12 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0116 36 9527 à Compton a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement à l'aide de roc et une revégétalisation des berges sont requis sur une longueur de 35 m et sur une hauteur de 3 m afin de réduire l'érosion importante des berges et la perte de sol ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 12 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0116 46 1182 à Compton a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux de plantations d'arbustes en bande riveraine sont requis sur une longueur de 25 m et sur une profondeur de 2 m ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 6 000 \$, sans tenir compte des pierres déjà existantes ;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0199 49 1988 à Coaticook a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de revégétalisation des berges sont requis d'une longueur de 30 m et sur une hauteur de 3,5 m afin de réduire l'érosion importante des berges ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 7 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0200 00 2337 à Coaticook a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de revégétalisation des berges sont requis d'une longueur de 20 m et sur une hauteur de 3 m afin de réduire l'érosion importante des berges suite aux pluies du mois de juin ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts admissibles indique des travaux de 3 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0205 21 3295 à Compton a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement, d'installation de membrane et de revégétalisation des berges sont requis d'une longueur de 20 m et sur une hauteur de 1,5 m afin de réduire l'érosion importante des berges ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 1 500 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 0905 35 6475 à Martinville a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement, d'installation de membrane et de revégétalisation des berges sont requis d'une longueur de 25 m et sur une hauteur de 3 m afin de réduire l'érosion importante des berges ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 10 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 1587 91 4346 à Saint-Herménégilde a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement avec des gabions de 3' x 3' x 6' et de revégétalisation des berges sont requis d'une longueur de 30 m et sur une hauteur de 2 m afin de réduire l'érosion importante des berges ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 13 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 2687 07 3437 à East Hereford a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de revégétalisation des berges sont requis d'une longueur de 40 m et sur une hauteur de 2 m afin de réduire l'érosion importante des berges ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 10 000 \$;

ATTENDU que le propriétaire du matricule 9488 19 3584 à Coaticook a présenté une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux d'empierrement et de revégétalisation des berges sont requis d'une longueur de 15 m et sur une hauteur de 1 m afin de réduire l'érosion importante des berges ;

ATTENDU que l'évaluation sommaire des coûts indique des travaux de 774,44 \$;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 18 août 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accorder une aide financière du Fonds de cours d'eau aux propriétaires pour la réalisation des travaux tels que décrits dans leur demande en y ajoutant les mesures additionnelles ou les correctifs demandés par le comité de gestion de l'eau tels que la plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande riveraine suite aux travaux de stabilisation et la supervision des travaux par l'inspecteur régional, soient :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Matricule	Municipalité	Aide financière
0017 73 7652	COM	50 % des coûts, soit 1 000 \$ (évaluation de 2 000 \$)
0099 65 5355	COA	50 % des coûts, soit 1 250 \$ (évaluation de 2 500 \$)
0100 90 2976	COA	50 % des coûts, soit 4 250 \$ (évaluation de 8 500 \$)
0107 45 6354	COM	50% ou Maximum de 5 000 \$ (évaluation de 10 à 12 000 \$)
0116 36 9527	COM	50% ou Maximum de 5 000 \$ (évaluation à 12 000 \$)
0116 46 1182	COM	50 % des coûts, soit 3 000 \$ (évaluation à 6 000 \$)
0199 49 1988	COA	50 % des coûts, soit 3 500 \$ (évaluation à 7 000 \$)
0200 00 2337	COA	50 % des coûts admissibles, soit 1 500 \$ (travaux admissibles réalisés à 3 000 \$) si crédits disponibles
0205 21 3295	COM	50 % des coûts, soit 750 \$ (évaluation de 1 500 \$)
0915 35 6475	MAR	50% ou maximum 5 000 \$ (évaluation de 10 000 \$)
1587 91 4346	STH	50% ou maximum de 5 000 \$ (évaluation de 13 000 \$)
2687 07 3437	EAH	50% ou Maximum de 5 000 \$ (évaluation de 10 000 \$)
9488 19 3584	COA	50% des coûts, soit 387,22 \$ (évaluation à 774,44 \$)

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis tels que présentés, sur réception des pièces justificatives, pour chacun des dossiers précités.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2015-08-200

**11.2.2 MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS – DEMANDES DU
MTQ RELATIVES AU RETRAIT DE SÉDIMENTS À
PROXIMITÉ DES PONTS ET PONCEAU**

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de leur rappeler que les MRC n'ont pas à intervenir dans les cas d'accumulations lentes et progressives d'alluvions en matière de gestion des cours d'eau ;

ATTENDU que selon l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (LR.Q., c. C-47.1), une MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens ;

ATTENDU que la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports du Québec (MTQ) identifie parfois des obstructions potentielles au libre écoulement des eaux, notamment des barrages de castors, et informe les MRC ou les municipalités de leur localisation afin que ces dernières puissent, au besoin, retirer l'obstruction ;

ATTENDU que le MTQ identifie périodiquement des accumulations lentes et progressives d'alluvions (bancs de gravier) à proximité de leurs infrastructures et assimile ces accumulations à des obstructions devant être retirées en vertu de l'article 105 de la Loi ;

ATTENDU que dans le certain cas, le MTQ a demandé avec insistance le retrait de ces accumulations d'alluvions ;

ATTENDU que selon le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le lit et les rives d'un cours d'eau ne sont pas statiques et que ceux-ci évoluent selon une dynamique qui comporte leur érosion, le transport des matériaux pris en charge puis leur accumulation où l'écoulement n'a plus l'énergie suffisante au transport des matériaux en suspension ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que selon le *Groupe de travail sur la gestion des cours d'eau municipaux* mis sur pied en 2010 par le MAMOT, les accumulations progressives d'alluvions ne sont pas et ne devraient pas être considérées comme étant des obstructions que les MRC ont l'obligation d'enlever, puisque ces accumulations participent à l'évolution normale du lit des cours d'eau ;

ATTENDU que toujours selon le *Groupe de travail*, la compétence des MRC n'est pas, et ne doit pas être, de « figer » le lit des cours d'eau ni leurs rives ;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 18 août 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC du Haut-Saint-François dans ses démarches auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de leur rappeler que les MRC n'ont pas à intervenir dans les cas d'accumulations lentes et progressives d'alluvions en matière de gestion des cours d'eau ;
- ▶ d'informer le MTQ que la MRC de Coaticook tout comme la MRC du Haut-Saint-François continuera d'assurer sa responsabilité en matière de gestion des cours d'eau, notamment en évaluant les obstructions potentielles qui lui seront identifiées ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-08-201

11.2.3 PROJET UNIVERSITAIRE D'APPLICATION DE L'APPROCHE PAR ESPACE DE LIBERTÉ DANS LA GESTION DE RISQUES FLUVIAUX POUR LA RIVIÈRE COATICOOK

ATTENDU que le Comité de gestion de l'eau a reçu une proposition de projet pour l'application de l'approche par espace de liberté dans la gestion des risques fluviaux pour la rivière Coaticook ;

ATTENDU que l'approche par espace de liberté est une approche selon laquelle le cours d'eau opère naturellement dans un espace où les interventions et les infrastructures sont limitées ;

ATTENDU que cette approche permet de réduire la vulnérabilité des citoyens et d'augmenter la résilience du cours d'eau face aux inondations et à l'érosion, phénomènes notamment amplifiés par les changements climatiques ;

ATTENDU que la proposition de projet se présente dans la continuité des travaux réalisés par les laboratoires de recherche de l'Université du Québec à Rimouski, de l'Université Concordia et de l'Université du Québec à Trois-Rivières et vise l'accompagnement de la MRC dans l'intégration de ce concept pour la rivière Coaticook dans les politiques municipales ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une première initiative québécoise (bien que des approches similaires soient largement valorisées notamment au Vermont, en France et en Angleterre) visant l'application du concept d'espace de liberté dans les politiques municipales ;

ATTENDU que cette approche est particulièrement justifiée vu la forte mobilité de la rivière Coaticook de sa configuration physiographique et de sa dynamique hydrogéomorphologique ;

ATTENDU que les tributaires le long de la rivière Coaticook tels que les ruisseaux Grenier, Pratt, Veillette, Sévigny et Bradley sont très réactifs lors des événements de crue, ce qui accentue les aléas fluviaux dans la vallée de la Coaticook ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique du Québec est un partenaire majeur du projet qui vise à réduire la vulnérabilité des communautés riveraines et à valoriser la gestion par espace de liberté ;

ATTENDU que l'objectif principal du projet est de définir le rôle de l'intégration des connaissances scientifiques dans la prise de décision quant à la gestion des risques naturels, mais aussi quant à la conservation et la protection des corridors fluviaux ;

ATTENDU que le projet s'articule sur 3 objectifs spécifiques, soient :

1. cartographier l'espace de liberté pour des tronçons de quatre rivières dont la dynamique menace les enjeux de collectivités ;
2. définir les conditions favorables et défavorables à l'intégration de l'espace de liberté dans les politiques municipales ;
3. développer un cadre de référence pour l'application du concept de liberté dans la gestion des cours d'eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les retombées pour la MRC et les municipalités de Dixville, Coaticook, Compton et Waterville sont nombreuses, notons par exemple :

- la caractérisation de la dynamique fluviale actuelle et historique de la rivière Coaticook ;
- la cartographie détaillée des zones à risque d'inondation et d'érosion dans la vallée de Coaticook ;
- l'accompagnement pour l'application de l'approche par espace de liberté pour la rivière Coaticook ;
- l'intégration des préoccupations des partenaires et des acteurs du milieu grâce à la mise sur pied d'une table de travail ;
- l'acquisition de connaissance et d'expertise pour mieux intervenir en vue de réduire la vulnérabilité des citoyens face aux aléas fluviaux, particulièrement dans un contexte de changements climatiques ;
- la participation à un projet novateur permettant de définir les bases menant à l'application de l'approche par espace de liberté au Québec ;

ATTENDU que les coûts associés au projet sont de plus de 150 000 \$;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu de la rencontre du 18 août 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ que la MRC de Coaticook accepte de participer au projet d'approche par espace de liberté dans la gestion des risques fluviaux pour la rivière Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ d'accepter de participer à la table de travail qui sera mise sur pied pour réfléchir aux stratégies d'intégration de l'espace de liberté dans les politiques municipales et d'y inviter les municipalités concernées ;
- ▶ d'accorder le soutien technique de la MRC par l'implication de personnes ressources pour le transfert de connaissances (géomatique) et la préparation des rencontres de la table de travail (aménagement et environnement) ;
- ▶ de s'engager à intégrer la cartographie des zones inondables au schéma d'aménagement et de développement, tel qu'exigé par le ministère de la Sécurité publique du Québec, conformément à la *Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables* ;
- ▶ d'appuyer financièrement le projet pour un montant de 7 000 \$, à même le Fonds de cours d'eau (réparti sur 2 ans, 3 500 \$ enveloppe 2016 et 3 500 \$ enveloppe 2017) afin de couvrir une partie des dépenses relatives aux campagnes de terrain et le déplacement de l'équipe universitaire lors des rencontres de la table de travail ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la participation financière de la MRC selon l'entente avec les promoteurs et les écritures comptables nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,12		
Bertrand Lamoureux	19	48,72		
Bernard Vanasse	7	16,89		
Martin Saindon	2	3,64		
Richard Belleville	1	1,56		
Réjean Masson	1	2,48		
Gérard Duteau	2	3,66		
Benoît Roy	1	2,54		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,22		
Nathalie Dupuis	5	10,87		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES – OUVERTURE OFFICIELLE - INVITATION

La secrétaire dépose l'invitation de la Ressourcerie des Frontières à célébrer l'ouverture officielle de leur 2^e magasin général à Magog, le vendredi 21 août entre 15h et 18h au 494 rue Principale Ouest.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités pendant la période estivale, soient : quelques représentations lors de tournoi de golf, le Souper d'ouverture de l'Expo de la Vallée de la Coaticook, une conférence de presse pour les projets de Val-Estrie à Waterville, etc.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Jacques Madore, responsable des dossiers de loisirs indique que la rencontre de Carrefour loisirs se tiendra au cours des prochains jours. Il invite les membres du conseil à participer aux portes ouvertes d'Acti-Sports le 29 août prochain à l'École secondaire La Frontalière.

Nathalie Dupuis, déléguée au Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook, indique que le CAB tiendra également des portes ouvertes le 17 septembre prochain et une journée spécialement conçues pour les familles en prévision de la rentrée scolaire le 22 août prochain. Au niveau Famille et aînés, elle ne participera pas cette année au Colloque annuel de Carrefour action municipale et famille, mais bien au Colloque Ville et Village en santé.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles indique que la participation au Comité consultatif agricole du 30 juin était décevante. Le moment choisi pour tenir les réunions pourrait être réévalué. Au niveau des dossiers de sécurité publique (services policiers), le CSP a tenu une rencontre aujourd'hui et on note une hausse du nombre de collisions avec blessés et des collisions avec dommages matériels, ainsi qu'une hausse du nombre d'interventions en sécurité routière. 35 % des collisions ont impliqué un animal. On observe une légère augmentation des introductions par effraction et des méfaits. Le commandant de la région Estrie/Centre du Québec est l'inspecteur Claude Desgagnés depuis le 13 juillet 2015, qui était au poste de Drummond auparavant.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transport indique qu'Acti-Bus a des projets d'achat d'autobus. La promotion pour le circuit vers Foresta Lumina sera à revoir pour l'an prochain.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers culturels, indique que l'Église St-James a retenu l'attention au cours des dernières semaines.

Monsieur Bertrand Lamoureux, responsable des dossiers Aménagement, il indique que la rédaction du schéma avance bien. Une tournée est prévue en octobre pour les grandes affectations.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants, : des demandes d'aide financière à Tillotson (MRC et Acti-Sports), l'analyse du protocole du FDT, les procédures administratives en marge des déclarations de compétences, divers appel d'offres, le tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille, la finalisation du schéma incendie, le camp 911, les inspections en marge du Schéma incendie, la modification de la réglementation de zonage de Sainte-Edwidge-de-Clifton, la rédaction du schéma d'aménagement et de développement et la cartographie des affectations, un projet de règlement pour modifier le schéma pour le projet à l'école les Arbrisseaux de Compton, la supervision des travaux aux abords du ruisseau Pratt au centre-ville de Coaticook, la supervision des éco-conseillers, des visites terrain pour aménagements requis pour relance du projet de corridor bleu de DIX à WAT et demande de CA au MDDELCC, les prélèvements dans le cadre de la campagne d'échantillonnage de nos cours d'eau, 30 interventions d'urgence suite aux fortes pluies de juin, 11 demandes au fonds de cours d'eau, supervision de travaux de stabilisation et



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

d'entretien de cours d'eau, l'émission de certificats de non-contrevenance, 5 permis d'abattage 3 demandes au Fonds local d'investissement (FLI), 1 demande au FLI-micro, 1 demande au FLS, 1 demande au fonds de diversification, révision des politiques d'investissement, suivi du plan d'action des Partenaires de saines habitudes de vie, suivi de l'Entente de développement culturel, rédaction de la prochaine entente, démarrage de la caractérisation des cœurs villageois, supervision des coordonnateurs du service d'animation estivale (SAE), évaluation du potentiel d'un SAE à Waterville, programmation pour Acti-Sports, Happening d'inscriptions, campagne de promotion avec les hôteliers extérieurs, soutien divers, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

Rien à signaler.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h11.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 juin 2015.

Responsable des archives